



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-75-I

Date : 22 juillet 2011

Original : FRANÇAIS
Anglais

JUGE DU TRIBUNAL INTERNATIONAL

Devant : M. le Juge O-Gon Kwon

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 22 juillet 2011

LE PROCUREUR

c/

GORAN HADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT LA DATE DE LA COMPARUTION
INITIALE**

Le Bureau du Procureur :

M. Serge Brammertz
M. Dermot Groome

L'Accusé :

Goran Hadžić

NOUS, O-Gon Kwon, Vice-Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

ATTENDU que Goran Hadžić (l'« Accusé ») a été arrêté en République de Serbie le 20 juillet 2011 et qu'il a été transféré au siège du Tribunal le 22 juillet 2011,

VU l'ordonnance du 21 juillet 2011 par laquelle le Président du Tribunal a attribué l'affaire *Le Procureur c/ Goran Hadžić* à la Chambre de première instance II¹,

VU l'ordonnance du 21 juillet 2011 nous désignant comme Juge pour les besoins de la comparution initiale de l'Accusé²,

VU l'article 62 A) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »), qui prévoit que l'accusé comparaît sans délai devant la Chambre saisie de l'affaire ou un Juge de celle-ci, et y est mis formellement en accusation,

EN VERTU DES articles 54 et 62 A) du Règlement,

ORDONNE que la comparution initiale de l'Accusé se tienne le lundi 25 juillet 2011, à 16 heures, dans la salle d'audience I.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 22 juillet 2011
La Haye (Pays-Bas)

/signé/

O-Gon Kwon

[Sceau du Tribunal]

¹ Ordonnance portant attribution de l'affaire à une Chambre de première instance et désignation des juges la composant, 21 juillet 2011, p. 3.

² Ordonnance portant désignation d'un juge aux fins de la comparution initiale, 21 juillet 2011, p. 3.